RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00514
Numéro SIREN : 015 450 752
Nom ou dénomination : ABBOTT PRODUCTS DISTRIBUTION SAS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2016 sous le numéro de dépôt 2364

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
20 JAN. 2016
DEPOT N° 2364

ABBOTT PRODUCTS DISTRIBUTION SAS
Société par actions simplifiée au capital de 11.498.502,56 €
Siège social : 42 rue Rouget de Lisle - 92150 Suresnes
015 450 752 R.C.S. NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 18 décembre

La société Vivalsol, société en nom collectif, ayant son siège social situé 42 rue Rouget de Lisle - 92150 Suresnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 433 551 082, représentée par ABBOTT HEALTHCARE BV, elle-même représentée par Madame Michaela Vrouwenvelder, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société Abbott Products Distribution SAS (la "Société"), a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général;
- Pouvoirs pour formalités.

après avoir noté que le commissaire aux comptes de la Société, le cabinet Ernst & Young Audit, a été informé des présentes décisions,

après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires, et avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Monsieur Benoît Flandrin de son mandat de Directeur Général,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société à jour,

l'Associé Unique a adopté les décisions concernant les questions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Benoît Flandrin de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, le remercie de sa collaboration durant l'exercice de son mandat, et décide de ne pas pouvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°2364 en date du 20/01/2016

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

Vivalsol SNC
Associé Unique
représentée par ABBOTT HEALTHCARE BV
elle-même représentée par Mme Michaela Vrouwenvelder